

Lettre N° 9 novembre 2015 : Première de couverture : installation d'un mât de mesure en

♦ Installation du mat mesure en novembre.

Le mât est une structure treillis haubanée d'une hauteur de 101,5 m. Sur chaque nappe de haubans, il y a 5 ancrages, le plus proche se trouvant à 20m et le plus éloigné à 40m. Chaque ancrage est maintenu par une tige attachée à une plaque métallique enterrée dans le sol à environ 1,5m de profondeur.

Le mât sera équipé d'instruments de mesures de vent (anémomètres et girouettes) à plusieurs hauteurs afin de mesurer précisément le régime de vent local. Il sera également équipé d'un balisage lumineux.

A l'issue de la campagne de mesure de vent, le mât sera démantelé.